

MUNICIPALITÉ DE STOKE

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 5 mars 2018 à 19 h

« Seul on va vite, ensemble on va loin. »

Proverbe africain

N° 2333

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 5 mars 2018 à 19 h**.

Présences : Siègne N° 1 : Mélissa Théberge
Siègne N° 3 : Steeves Mathieu
Siègne N° 5 : Daniel Dodier
Siègne N° 6 : Mario Carrier

Absences : Siègne N° 2 : Sylvain Chabot
Siègne N° 4 : Lucie Gauthier

La séance est présidée par le maire et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente et agit comme secrétaire.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
Du lundi 5 mars 2018 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Demande financière École Notre-Dame-des-Champs
 - 5.2 Annexion de la Municipalité d'Ulverton au service de transport adapté dont la ville de Windsor est la ville mandataire
 - 5.3 Club de biathlon Estrie – Appui pour le programme PIRS
 - 5.4 Corporation de développement économique de Stoke - Demande d'aide financière
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Présentation des états financiers
 - 6.1.2 Adoption des états financiers 2017
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.4.1 Agrandissement du bureau municipal – Appel d'offres
 - 6.5 Loisirs
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Formation – Abattage d'arbres - Voirie
 - 6.6.2 Formation - SIMDUT 2015 - Travaux publics
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Achat base radio FM pour véhicules - Voirie
 - 6.8.2 Appel d'offres pour l'achat de matériel granulaire pour la saison 2018-2019
 - 6.8.3 Appel d'offres gré à gré – Fauchage et débroussaillage
7. Remise des rapports des officiers municipaux.
8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation

- 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
- 9. Autres sujets
- 10. Avis de motion
- 10.1 Projet de Règlement N° 544 relatif aux fosses septiques et aux fosses de rétention
- 11. Règlements
- 11.1 Adoption du Règlement d’emprunt N° 543 décrétant une dépense et un emprunt de 1 948 259 \$ pour les travaux de voirie reliés au Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales
- 12. Invitations
- 12.1 Souper-bénéfice « Steak&frites » au profit du Centre de répit Théo Vallières
- 12.2 Invitation –Recherche sur le cancer de la prostate - Procure
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l’assemblée

1. Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-047

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2018-048

D’ADOPTER le procès-verbal du 5 février 2018 tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1^{er} et le 28 février 2018.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d’ouverture.

4. Période de questions

Aucune question n’est adressée au conseil.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1 Demande financière École Notre-Dame-des -Champs

ATTENDU QUE l’école primaire Notre-Dame-des-Champs de Stoke a présenté un projet d’embellissement de la cour d’école auprès de divers partenaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke considère ce projet comme un projet nécessaire pour les enfants qui fréquentent le parc-école;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a versé la somme de 4 000 \$ (quatre mille dollars) des bénéfices de l’activité Oktoberfest 2017;

ATTENDU QUE le projet devrait se concrétiser à l’été 2018;

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2018-049

QUE la Municipalité de Stoke réserve la somme de 4 000 \$ (quatre mille dollars) des bénéfices de l’activité Oktoberfest 2018 pour ce projet.

QUE la Municipalité de Stoke avance la somme de 4 000\$ (quatre mille dollars) lorsque le financement sera complet et que les travaux commenceront.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Annexion de la Municipalité d'Ulverton au service de transport adapté dont la ville de Windsor est la ville mandataire

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ulverton a fait la demande pour être annexée au service de transport adapté.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-050

QUE la Municipalité de Stoke accepte que la Municipalité d'Ulverton se joigne au service de transport adapté de la Ville de Windsor dont la gestion est déléguée à l'organisme Trans-Appel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Club de biathlon Estrie – Appui pour le programme PIRS

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-051

QUE la Municipalité de Stoke appuie le projet du Club de Biathlon Estrie pour « Centre de biathlon Estrie » afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Corporation de développement économique de Stoke - Demande d'aide financière

ATTENDU QUE des citoyens de Stoke ont fait une demande d'aide financière de 10 000 \$ (dix mille dollars) pour constituer et démarrer une corporation de développement économique sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal bien qu'il reconnaisse la pertinence d'un tel organisme sur son territoire désire plus d'information sur le mode de fonctionnement de l'organisme, la composition du conseil d'administration;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-052

QUE la Municipalité de Stoke donne son appui moral aux citoyens qui ont présenté cette demande.

DE NE PAS OCTROYER la somme de 10 000 \$ (dix mille dollars) à ce stade-ci du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1 Administration et finances

6.1.1 Présentation des états financiers

Le conseiller, Mario Carrier, présente les états financiers de la Municipalité pour l'année 2017. Il explique partiellement les revenus et les dépenses ainsi que d'autres points inscrits dans le rapport financier qui sera transmis au MAMOT.

6.1.2 Adoption des états financiers 2017

Suite au dépôt des états financiers de la Municipalité pour l'exercice financier 2017 préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-053

QUE la Municipalité de Stoke adopte les états financiers annuels pour 2017 tel que déposés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 *Agrandissement du bureau municipal – Appel d'offres*

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-054

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public (SÉAO) pour l'agrandissement du bureau municipal dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 Loisirs

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Formation – Abattage d'arbres - Voirie*

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-055

QUE des employés de voirie, selon les besoins du service, soient autorisés à suivre la formation suivante :

« Abattage manuel et sécuritaire des arbres » au coût de 322 \$/par employé.

QUE les frais d'inscription soient payés par la municipalité et autres frais (déplacement, repas) soient remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6.2 *Formation - SIMDUT 2015 (travaux publics)*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-056

QUE des employés de travaux publics, selon les besoins du service, soient autorisés à suivre la formation suivante :

« SIMDUT 2015 » dans les locaux de la Municipalité au coût de 586 \$ plus taxes.

QU'UNE invitation soit faite aux municipalités environnantes pour connaître leur intérêt pour 75 \$ par participants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 Sécurité publique

6.8 Voirie

6.8.1 *Achat base radio FM pour véhicules - Voirie*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-057

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de deux (2) base radio FM pour les véhicules de la voirie au coût approximatif de 550 \$ chacun plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2 *Appel d'offres pour l'achat de matériel granulaire pour la saison 2018-2019*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-058

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public (SÉAO) pour l'achat de matériel granulaire pour les besoins des travaux de la saison 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.3 Appel d'offres gré à gré – Fauchage et débroussaillage

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-059

D'AUTORISER la directrice générale d'envoyer le devis des travaux de débroussaillage et fauchage de gré à gré pour les besoins des travaux de la saison 2018;

DE SIGNER l'entente avec le fournisseur choisi pour la saison 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1 État prévisionnel de la situation

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 28 février 2018.

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles

CONSIDERANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-060

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 245 824,46 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées :	31 915,76 \$
Opérations courantes à payer :	184 287,52 \$
Salaires payés :	29 621,18 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

10. Avis de motion

10.1 Projet de Règlement N° 544 relatif aux fosses septiques et aux fosses de rétention

Le projet de Règlement N° 544 relatif aux fosses septiques et aux fosses de rétention est présenté par le conseiller Steeves Mathieu.

Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu que le Règlement N° 544 relatif aux fosses septiques et aux fosses de rétention sera adopté ultérieurement conformément à la loi.

11. Règlements

11.1 Adoption du Règlement d'emprunt N° 543 décrétant une dépense et un emprunt de 1 948 259 \$ pour les travaux de voirie reliés au Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales

Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à leur lecture.

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 15 janvier 2018 par le conseiller Steeves Mathieu relativement à l'adoption du présent Règlement;

ATTENDU QUE le conseiller Steeves Mathieu en a fait la présentation lors de la séance du 15 janvier 2018;

ATTENDU QUE la procédure a été régulièrement suivie et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture devant l'assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2018-061

D'ADOPTER le Règlement N° 543 décrétant une dépense et un emprunt de 1 948 259 \$ pour les travaux de voirie reliés au Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales dont copie est jointe en annexe 1 aux présentes pour en faire partie intégrante.

12. Invitations

12.1 Souper-bénéfice « Steak&frites » au profit du Centre de répit Théo Vallières

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2018-062

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) d'un billet au coût de 90 \$ chacun pour un représentant municipal qui participera au souper-bénéfice qui aura lieu le 18 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12.2 Invitation – Recherche sur le cancer de la prostate – Procure

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2018-063

QUE la Municipalité de Stoke achète (ou rembourse l'achat) de deux billets au coût de 50 \$ chacun pour deux représentant municipal qui participera au souper-bénéfice qui aura lieu le 6 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. Varia

Les conseillers font mention que le Carnaval a été un franc succès et que la population a bien participé. Le travail effectué par les employés municipaux est également souligné.

14. Période de questions

Quelle est la nature du compte des infractions? Ces infractions sont liées à une inspection du contrôle routier sur tous les véhicules de la voirie et du service incendie.

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 19 h 55.

Rés. 2018-064

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Luc Cayer
Maire*

ANNEXE 1

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

RÈGLEMENT N° 543

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 948 259 \$ POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RELIÉS AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QU'UN avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été donnés le 15 janvier 2018 par le conseiller Mario Carrier.

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1. La Municipalité de Stoke a procéder à une demande d'aide financière pour procéder à des travaux de voirie compris dans la programmation de travaux admissibles dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales ;

Article 2. La Municipalité va procéder à un appel d'offres public pour les travaux de voirie (Programme RIRL) selon les plans et devis préparés par Les Services exp. Inc; résumé de l'évaluation préliminaire (étape 90 %) des travaux de voirie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante en annexe A;

Article 3. La municipalité a procédé à ces appels d'offres selon sa Politique de gestion contractuelle;

Article 4. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 948 259 \$ pour les fins du présent règlement, incluant des frais incidents, imprévus et taxes nettes telle que démontré dans l'estimation préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 26 février 2018 annexée à la présente pour en faire partie intégrante en annexe B.

Article 5. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 948 259 \$ sur une période de 20 ans.

Article 6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention, dont l'aide financière découlant du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales admissible à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 75% des coûts de réalisation du projet, pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à Stoke, ce 5^e jour du mois de mars 2018.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 15 janvier 2018
Présentation du projet : 15 janvier 2018
Adoption :
Promulgation d'entrée en vigueur :
Publication d'avis public :

ANNEXE A

Résumé de l'évaluation préliminaire (étape 90%) des travaux de voirie Programme RIRL

Municipalité de Stoke
Travaux de voirie 2018
(Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet RIRL)
N° de dossier : SHE-00243053 (CSOM) Date : 15 février 2018

Travaux

A LOT 1 - SECTEUR NORD	562 895,00 \$
B LOT 2 - SECTEUR SUD	953 061,00 \$
Sous-total des travaux	1 515 956,00 \$

Frais incidents incluant frais de laboratoire et imprévus (10 %)	151 595,60 \$
Sous-total	1 667 551,60 \$

Taxes nettes (4,9875 %)	83 169,14 \$
-------------------------	--------------

MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION	1 750 720,74 \$
arrondi à	1 750 721,00 \$

Les Services exp inc.

par : Frédéric Blais, ing.
N° O.I.Q. : 5010692

ANNEXE B

Tableau représentant les coûts de réalisation du projet :

Coûts directs	1 515 956
Frais de laboratoire (2 %)	30 319
Honoraires professionnels	154 627
Financement temporaire	154 627
Taxes nettes	92 730
TOTAL :	1 948 259

Préparé le 26 février 2017 à Stoke.



Sara Line Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière